



Mouvement intra 2d degré 2025 : résultats et recours

La première phase du mouvement intra-académique s'achèvera le 6 juin et, si vous y avez participé, vous allez recevoir une réponse à vos vœux.

1 Comment connaître les résultats ?

Les résultats définitifs des demandes de mutations intra-académiques seront communiqués le **vendredi 6 juin 2025 à partir de 14h**, par publication sur SIAM / lprof et par SMS.

Les postes spécifiques académiques (SPEA) seront affectés à titre définitif sous réserve de communication à l'administration des documents requis : certification complémentaire ou CAPPEI.

2 Comment formuler un recours ?

Si vous n'avez pas obtenu de mutation ou si vous deviez recevoir une affectation mais que vous êtes muté-e sur un poste ou une zone que vous n'aviez pas demandé-e ou au titre obligatoire de la mesure de carte scolaire, vous avez la possibilité de formuler un recours.

La procédure de recours est **dématérialisée** et se fait via la **plateforme Colibris**. Avant la publication des résultats, chaque candidat-e reçoit sur son adresse mail professionnelle et personnelle un mail précisant les modalités le recours. Attention aux délais pour formuler ce recours !

Dans votre recours, vous devez mettre en avant vos arguments et motifs de recours et surtout mandater SUD éducation Académie de Montpellier (par la formule "je mandate SUD éducation pour me représenter").

Envoyez un mail à nos élu-es académiques pour les prévenir !

elus.sud.education.montpellier@gmail.com